

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 04/12/2018

Délibération n° D-2018-401

**Finances - Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019 -
Budget principal et budgets annexes**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : BEAUVAIS Elisabeth

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

**Finances - Débat et rapport d'orientations
budgétaires 2019 - Budget principal et budgets
annexes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

20
19

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

B) La situation financière de la Ville de Niort

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2019

A) Budget principal

B) Budgets annexes

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2019

IV. La situation au regard de la dette

V. Les ressources humaines

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

Article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.

Objectif : Introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2019.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ le contexte économique et réglementaire
- ▶ l'impact de la Loi de finances 2019 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

La **croissance** de l'économie française s'est affaiblie en 2018. Outre un contexte économique européen incertain, l'année 2018 est marquée par la croissance du prix du pétrole, le relèvement des taxes sur le tabac et le carburant ainsi que l'augmentation de la CSG.

Les prévisions d'évolution du PIB s'établissent selon l'INSEE à 1,6 % en 2018, puis à 1,5 % en 2019. Le PLF 2019 se base actuellement sur une progression plus optimiste de 1,7% avec une projection d'un niveau d'inflation à 1,4%.

L'hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 se situe à +0,6 % (après 0 % en 2018).

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

(moyennes annuelles)

%	2017	2018p	2019p
Taux de croissance du PIB	2,3	1,6	1,5
Taux d'inflation	1,1	1,8	1,4
Taux de chômage	9,1	8,8	8,7

p : prévisions
Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

Dans ce contexte, les taux longs sont restés stables (oscillant autour de 0,9 % pour la référence Euribor 6 mois sur 10 ans) et la BCE prévoit le maintien de ses taux actuels au moins jusqu'à la fin du 1er semestre 2019, voire au-delà. (source : note de conjoncture de la Banque Postale – septembre 2018)

Le projet de loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. **La grande réforme des finances locales s'effectuera début 2019 dans un projet de loi spécifique.**

Les objectifs de réduction du déficit public au niveau national sont maintenus, ce qui implique d'une part une limitation des dépenses et d'autre part des actions de modernisation impliquant une optimisation des moyens.

- **La poursuite de la mise en œuvre de la suppression pendant trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (2ème tranche en 2019), l'État se substituant au contribuable local.**
- **Le respect des contrats financiers** conclus entre l'Etat et les collectivités locales ayant les budgets les plus importants devrait permettre une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales .

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du **renforcement de la péréquation** entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le volume des dotations de **soutien à l'investissement** sera également préservé en 2019.

B) La situation financière de la Ville de Niort

La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :

- maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- préserver sa capacité d'investissement,

en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat.

La collectivité doit en outre :

- Poursuivre l'intégration des mesures exogènes telles que la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) conclu en 2015 dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.
- Prendre en compte des évolutions structurelles liées à des changements de périmètres au niveau des compétences transférées à Niort Agglo ou des démarches de mutualisation qui impactent son organisation pour mener à bien les missions de service public.

L'équilibre du budget primitif 2019 devra tenir compte de ces évolutions en dépenses, associées à une faible dynamique des recettes.

II. Les grandes orientations du budget 2019

Les orientations demeurent identiques à la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, et en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- Respecter les engagements du pacte financier signé avec l'Etat pour la période 2018-2020.

A) Caractéristiques du Budget Principal

- **Une politique d'investissement renforcée** en 2019, avec plus de 20 400 K€ d'investissements nouveaux, comprenant :
 - ✓ Plus de 9 650 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain, y compris le projet d'aménagement du Parc naturel urbain et le site Port Boinot.
 - ✓ Environ 5 300 K€ de travaux et d'intervention sur les bâtiments et l'espace public
 - ✓ Plus de 2 200 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires et péri-scolaires
 - ✓ 790 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs
 - ✓ 240 K€ d'investissements destinés à la culture

Pour mémoire, 3 projets font l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Port Boinot, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), Eglise Notre Dame.

L'échéancier des crédits de paiement pour ces 3 projets sera redéfini, comme chaque année, en juin de l'année prochaine.

A) Caractéristiques du Budget Principal (suite)

- **Le maintien d'un engagement fort dans l'action sociale** avec une subvention préservée au CCAS de 5 050 K€.
- La prise en compte d'évolutions intervenues au cours de l'année 2018 liées à des **transferts de compétences** vers la CAN (GEMAPI et équipements du complexe de la Venise Verte) ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de **mutualisation** (création du service commun systèmes d'information et télécommunication).
- Un **recours à l'emprunt maîtrisé** en fonction de la capacité financière de la Ville et des engagements pris dans le cadre du contrat financier avec l'Etat.
- **Un soutien du tissu associatif** préservé.

B) Caractéristiques des budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2018.

- **« Stationnement »** : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

La subvention du budget annexe s'établirait pour 2019 à un niveau équivalent à celle de 2018, soit près de 1 150 K€.

- **« Parc de Noron »** : Le budget 2019 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 1 000 K€** (contre 960 K€ au BP 2018).
- **« Crématorium »** : La poursuite en 2019 du programme de travaux, lié à l'extension et à la rénovation du bâtiment.
- **« Pompes funèbres »** : Pas d'évolution particulière en 2019 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- **« Chaufferie Bois des Brizeaux »** : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public).

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2019

- A) Les recettes de fonctionnement
- B) Les dépenses de fonctionnement
- C) L'autofinancement dégagé
- D) Les dépenses d'investissement
- E) Les recettes d'investissement

A) Les recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes de fonctionnement, tenant compte de changements structurels, devraient atteindre 85 372 K€, contre 84 778 K€ au BP 2018, soit une quasi stabilité à +0,7%.

Cette évolution comprend :

- Une hypothèse de maintien du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2018, conformément aux dispositions liées au contrat financier signé en 2018 avec l'Etat. Elle reste toutefois comparativement plus faible que celle des communes de la même strate sans que cette différence soit explicable. Dans l'attente d'informations complémentaires, les volumes correspondants à la DSU et à la DNP, perçus en 2018, sont également reconduits.
- 662 K€, prévus au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (montant reconduit par rapport à 2018).
- Une évolution de + 2 % (soit + 974 K€) des produits des impôts locaux par rapport au voté 2018, basée sur une hypothèse de revalorisation par l'Etat des valeurs locatives en fonction de l'évolution des indices de prix correspondant (à confirmer).
- Une progression structurelle des recettes issues des services et du domaine (+ 745 K€, +15%) liée au remboursement par la CAN des dépenses assumées par la Ville dans le cadre de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte (transféré au 1er mars 2018), reconduite jusqu'à fin août (600 K€ environ). Parallèlement, du fait de ce transfert, l'attribution de compensation perçue par la Ville a été revue à la baisse (- 870 K€ à la CLFCT d'octobre 2018).

B) Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Les dépenses de fonctionnement seraient globalement stables, avec une légère diminution de l'ordre de 278 K€ par rapport à 2018, tenant compte de changement structurels. Elles atteindraient 78 670 K€, contre 78 948 K€ au BP 2018, soit - 0,3 %.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 52 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à - 2,17% de BP à BP (- 920 K€), soit 41 380 K€ au BP 2019 contre 42 300 K€ au BP 2018. Cette évolution résulte de plusieurs variables, dont certaines sont structurelles :
 - La mutualisation des agents de la DSIT qui ont intégré à compter du 1er octobre 2018 le service commun des systèmes d'information et de communication.
 - Le transfert à venir, à compter du 1er septembre, des agents du service des sports affectés à l'exploitation du complexe de la Venise Verte, qui intégreront les effectifs de l'agglomération.
 - L'intégration à la communauté d'agglomération d'agents de la DUAF dans le cadre de la mise en œuvre du service unique d'instruction des autorisations d'urbanisme.
 - Une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice.
 - Une évolution liée au GVT estimée à 200 K€.
 - Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 145 K€ pour une année complète.
 - La mise en place du RIFSEEP +150 K€
 - Une adaptation permanente des effectifs.

B) Les dépenses de fonctionnement (2/3)

- L'enveloppe des charges à caractère général est fixée à environ 18 511 K€, soit une augmentation de +5,7% de BP à BP (+1 000 K€).

Cette évolution tient compte de changements structurels importants.

Le montant total des remboursements destinés à la CAN progresse de + 2 540 K€ de BP à BP pour atteindre 3 906 K€ au BP 2019. Dans le cadre du service commun DSI, la Ville rembourse des frais de personnels et la quote-part des charges qui lui incombent au titre du fonctionnement de son système d'information (1 175 K€).

Par ailleurs, de nouvelles augmentations de tarifs de plusieurs postes de dépenses sont prévus en 2019, comme les fournitures alimentaires de la restauration scolaire, l'électricité et le carburant.

- La subvention au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux organismes de droit privé s'établit à 4 758 K€ (hors subvention au CASC, résultant d'un calcul prédéterminé), contre 4 773 K€ au BP 2018 soit une quasi stabilité (- 0,3 %).

B) Les dépenses de fonctionnement (3/3)

- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
 - « Stationnement » atteindrait environ 1 150 K€ équivalent au BP 2018
 - « Parc de Noron » s'établirait à hauteur de 1 000 K€ contre 960 K€ au BP 2018
- Les charges financières seront en diminution de 5,6 % pour atteindre 1 700 K€.

Les recettes de fonctionnement évoluent de + 0,7 %. Les dépenses diminuent de - 0,3%.

En conclusion, le budget de fonctionnement est relativement équilibré.

C) L'autofinancement

Ces données et orientations devraient permettre une progression de l'autofinancement brut qui atteindrait 7 900 K€ contre 7 030 K€ au BP 2018.

Cela permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 200 K€), tenant compte d'un montant de la production immobilisée (travaux en régie), reconduit à hauteur de 1 200 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2019 sera positif pour s'établir à 1 700 K€, soit un montant supérieur de 700 K€ à celui du BP 2018.

Sur la base d'un produit de cessions immobilisées estimé à 850 K€ (hors cessions exceptionnelles), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 550 K€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des habitants.

D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2019 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 20 417 K€ (contre 16 543 K€ en 2018).

Les subventions liées aux opérations s'établiraient à 3 670 K€, dont une participation de la CAN ciblée sur des projets au titre du PACT à hauteur de 924 K€ en 2019.

Projet de BP 2019	Dépenses	Recettes
URBANISME ET HABITAT	9 650K€	2 147K€
2 ACTION FONCIERE	235K€	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	9 265K€	2 147K€
<i>OPAH RU requalification du centre ville</i>	300K€	
<i>OPAH RU Communautaire</i>	20K€	
<i>Verrière passage du commerce</i>	542K€	214K€
<i>ZAC Terre de Sport</i>	240K€	240K€
<i>Ilot Champommier</i>	50K€	
<i>Parc Naturel Urbain</i>	7 370K€	1 544K€
<i>Brèche</i>	115K€	
<i>Contrat de Ville</i>	501K€	134K€
4 HABITAT	150K€	
SECURITE PUBLIQUE	75K€	0K€

D) Les dépenses d'investissement (suite)

Projet de BP 2019	Dépenses	Recettes
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 389K€	1 068K€
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 182K€	66K€
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	3 006K€	700K€
<i>Voirie</i>	1 757K€	120K€
<i>Mobilité et éclairage public - SDAL</i>	550K€	580K€
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	825K€	302K€
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	376K€	
EDUCATION ET JEUNESSE	2 256K€	378K€
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE dont :	1 936K€	284K€
<i>Travaux dans les groupes scolaire (Sand et Prévert)</i>	754K€	284K€
11 JEUNESSE	320K€	95K€
SPORT	787K€	68K€
CULTURE	240K€	
LES RESSOURCES	2 021K€	10K€
14 SYSTÈME D'INFORMATION	920K€	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	200K€	
<i>Pôle technique</i>	60K€	
<i>Pôle administratif</i>	140K€	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	901K€	10K€
<i>Flotte de véhicules</i>	350K€	10K€
<i>Engins et matériels</i>	200K€	
Total général	20 417K€	3 670K€

E) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2019 à 6 694 K€.

Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	1 900 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	800 K€
Le produit des amendes de police :	300 K€
Les subventions liées aux opérations :	3 670 K€
Les autres immobilisations financières :	24 K€

IV. La situation au regard de la dette

Le budget principal

Au cours de l'année 2018, la Ville aura encaissé 5 000 K€ d'emprunts issus des restes à réaliser 2016 et 2017 :

✍ Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 auprès de la Société Générale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,62 % dont la phase de mobilisation se termine au 30/11/2018.

✍ Un emprunt de 3 M€ souscrit en 2017 auprès de ARKEA, sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,60 %, dont la phase de mobilisation se termine au 30/10/2018.

L'encours de la dette au 1er janvier 2019 s'élèvera pour le budget principal à 66 314 K€.

Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2019 sera réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à environ 12 860 K€ (contre 10 770 K€ au BP 2018).

Cependant s'agissant du volume d'emprunt d'équilibre du budget primitif, celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2018. Le volume d'emprunt effectivement mobilisé en 2019 ne devrait pas dépasser 6 000 K€.

Le budget annexe Stationnement

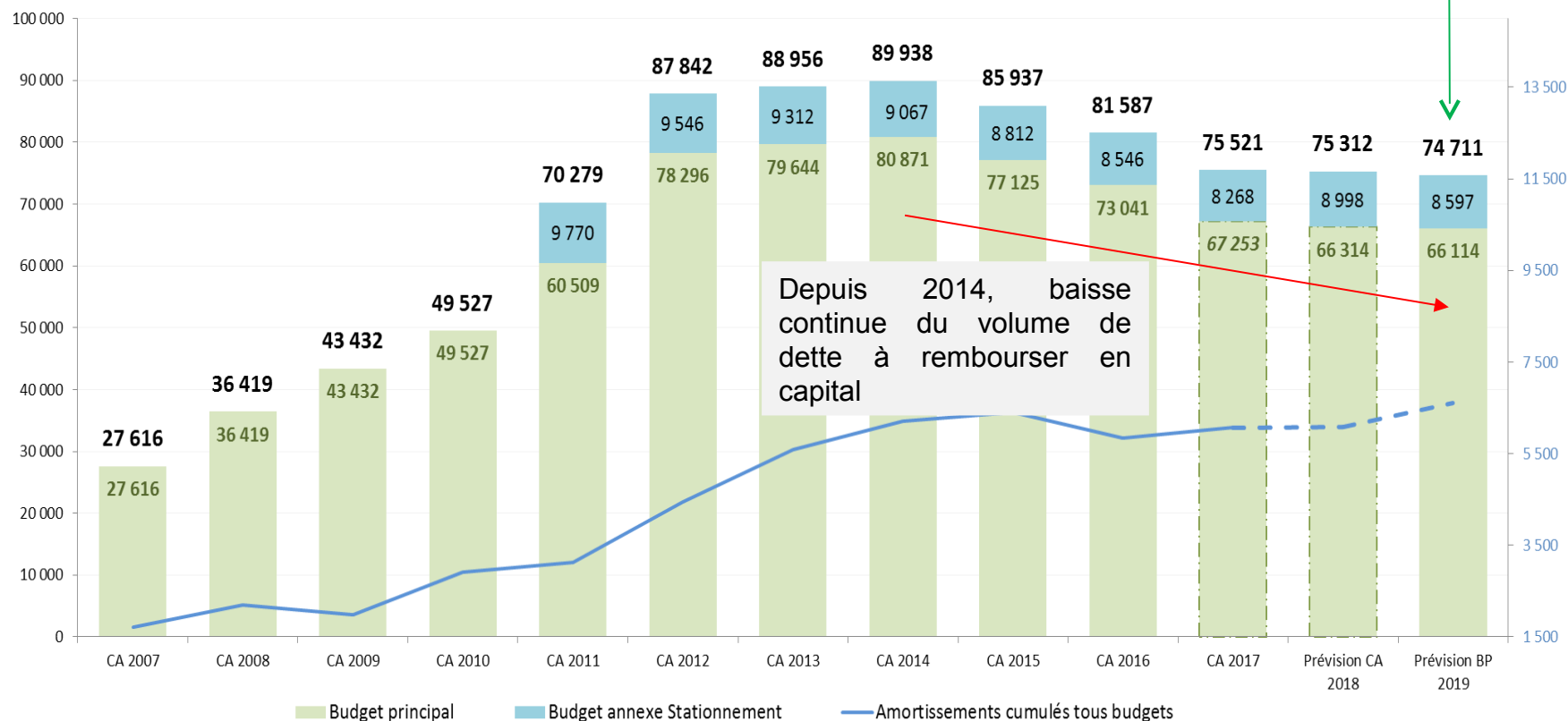
L'encours de la dette contracté pour la construction du parking de la Brèche et inscrit sur le budget annexe « stationnement » a fait l'objet d'un réaménagement d'emprunt en 2018. Des indemnités de remboursement anticipé de dette d'un montant de 878 K€ ont alors été incluses au montant de l'encours ce qui explique l'augmentation de celui-ci (voir graphique diapo 21), il sera au 1er janvier 2019 de 8 998 K€ contre 8 268 K€ au 1er janvier 2018.

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2019 (401 K€), l'encours de dette sur ce budget annexe sera de 8 596 K€ au 31 décembre 2019.

IV. La situation au regard de la dette

Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 6 000 K€ d'emprunt en 2019 (budget principal)

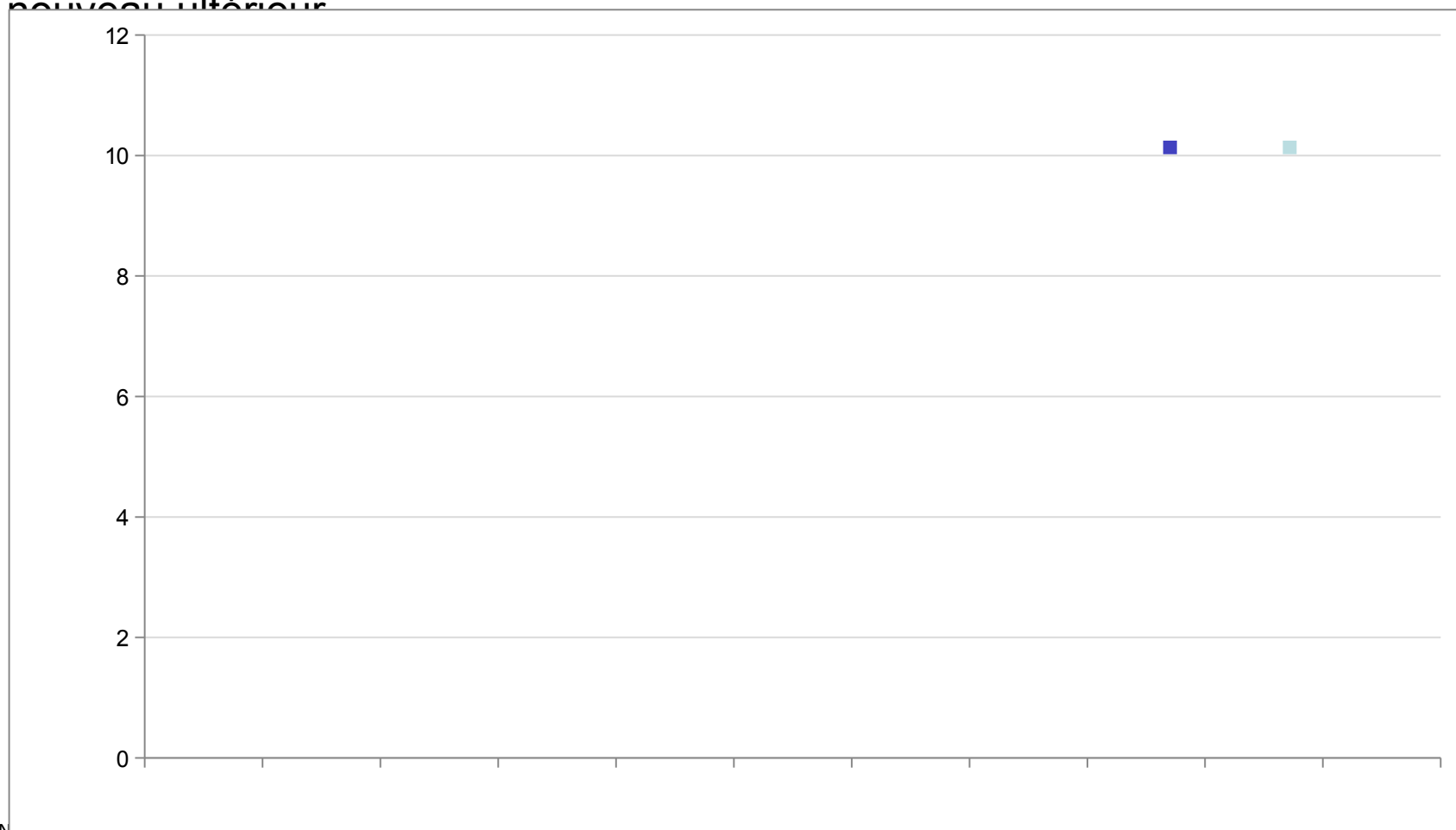
Evolution de la dette (en K€)



Depuis 2014, baisse continue du volume de dette à rembourser en capital

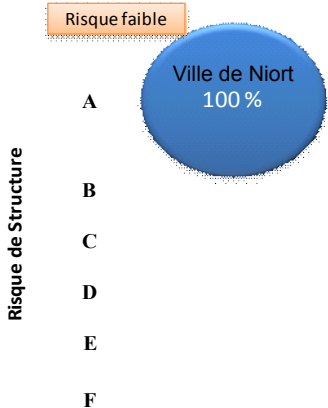
IV. La situation au regard de la dette

Selon cette hypothèse (mobilisation d'un emprunt de 6 000 K€ en 2019), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



2019 Rapport d'orientations budgétaires IV. La situation au regard de la dette

CHARTE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS



La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

1 2 3 4 5 6

Risque sous jacent

Risque élevé

Situation de la dette au 31/12/2018

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	36 730,59	56,43%	1 219,48	37 950,07	57,23%	8 997,89	100%
Dette à taux variable	28 364,11	43,57%		28 364,11	42,77%		
Total	65 094,70	100%	1 219,48	66 314,18	100%	8 997,89	100%

Au 31/12/2018, 57 % de la dette sur le budget principal, soit 37 950 K€, est en taux fixe. Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2.52 %.

V. La gestion des ressources humaines

- A) La structure des effectifs
- B) La masse salariale
- C) La durée effective du travail

A) La structure des effectifs en 2017 et prévisions budgétaires 2018, 2019 (agents payés)

Données 2017

Effectifs permanents : 962
475 femmes, 487 hommes

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Hommes	50,6%	50,6%	50,6%
Femmes	49,4%	49,4%	49,4%

Données 2017

948 titulaires
14 contractuels

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Titulaires	98,5%	98,5%	98,5%
Non titulaires	1,5%	1,5%	1,5%

Données 2017

738 agents de catégorie C
129 agents de catégorie B
95 agents de catégorie A

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Cat. A	95	86	84
Cat. B	129	119	115
Cat. C	738	734	732
Total effectifs Permanents	962	939	931

B) La masse salariale

	CA 2017	Prév. CA 2018	Prév. 2019
Budget	41 438 K€	41 500 K€	41 380 K€
Dont			
	CA 2017	Prév. CA 2018	Prév. CA 2019
Traitement indiciaire	21 389 K€	21 356 K€	20 755 K€
Régime indemnitaire	4 664 K€	4 609 K€	4 575 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	197 K€	190 K€	185 K€
Heures supplémentaires rémunérées	83 K€	78 K€	78 K€

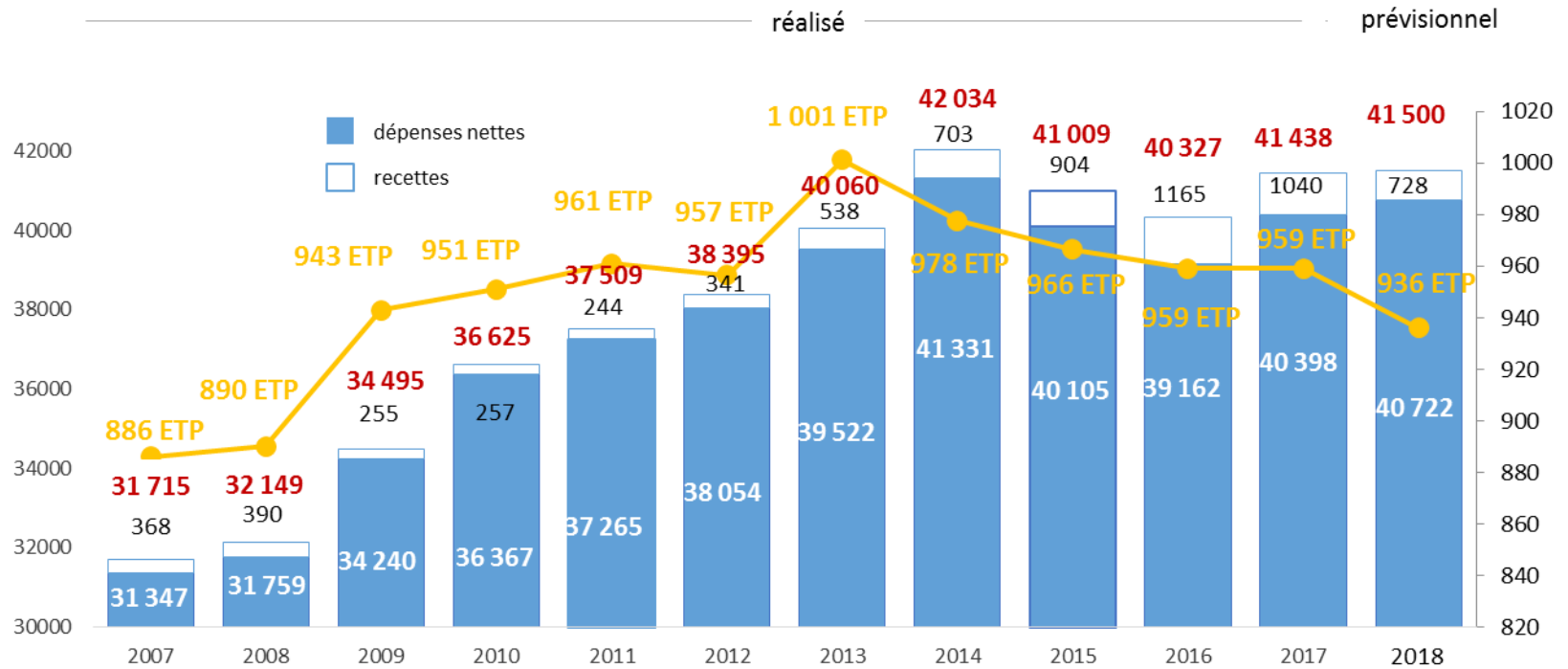
Les recettes perçues en 2017 représentaient 1 040 K€.

La prévision de perception pour 2018 est de 728 K€ et la prévision 2019 de 648 K€.

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	2017	Prév. CA 2018	Prév. CA 2019
- emplois aidés :	244 K€	30 K€	79 K€
- mutualisation RH CCAS :	257 K€	257 K€	257 K€
- FIPHFP / FNP :	113 K€	81 K€	63 K€
- autres recettes diverses :	425 K€	359 K€	248 K€
(remboursement de mises à disposition, etc.)			

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2007 (K€)



- Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 10 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€).
- Un tournant amorcé en 2015 : - 1,4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2017, soit une réduction de 596 K€, malgré une augmentation en 2017.
- Une maîtrise des dépenses brutes en 2018 (prévisionnel), malgré la hausse du coût des remplacements, dans le contexte de la fin du dispositif existant des contrats aidés.
- Un montant des recettes en diminution depuis 2017 (fin des contrats aidés).

C) Le temps de travail

- ✓ **Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.**

- ✓ **Le temps de travail :**
 - **Annuel : 1 607 heures**
 - **Hebdomadaire : 38 heures**
 - **Journalier : 7 h 36**

- ✓ **Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.**

**Les changements sont soumis pour avis en comité technique.
Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 410 agents (31/12/2017) .**

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

A) Le principe

B) Le budget principal

C) Les budgets annexes et la régie à autonomie financière

A) Le principe

L'Etat a contractualisé avec les plus grandes collectivités et leurs groupements à fiscalité propre, sur la base de l'article 29 de la Loi n°2008-32 du 22/01/2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022.

Il est attendu par ce contrat que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit des comptes publics.

Etant soumise à cette obligation, la Ville de Niort a signé un contrat financier avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Dans ce contrat, il est prévu 3 grands principes qui s'appliquent au budget principal uniquement, à savoir :

- limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (inflation comprise) de compte administratif à compte administratif entre 2018 et 2020.
- limiter le besoin de financement
- limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années)

En outre l'article 13 de la loi du 22/01/2018 prévoit que chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel.

Cette obligation de présentation porte sur le budget principal et ses budgets annexes.

B) Le budget principal

Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2 % par an

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883	78 818	79 763,8	80 721

Ainsi, la trajectoire 2018 - 2020 est définie dans une limite de variation maximale des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le respect du contrat, les ouvertures de crédits au BP 2019 en dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas la limite maximale soit 79 763,8 K€ à périmètre constant.

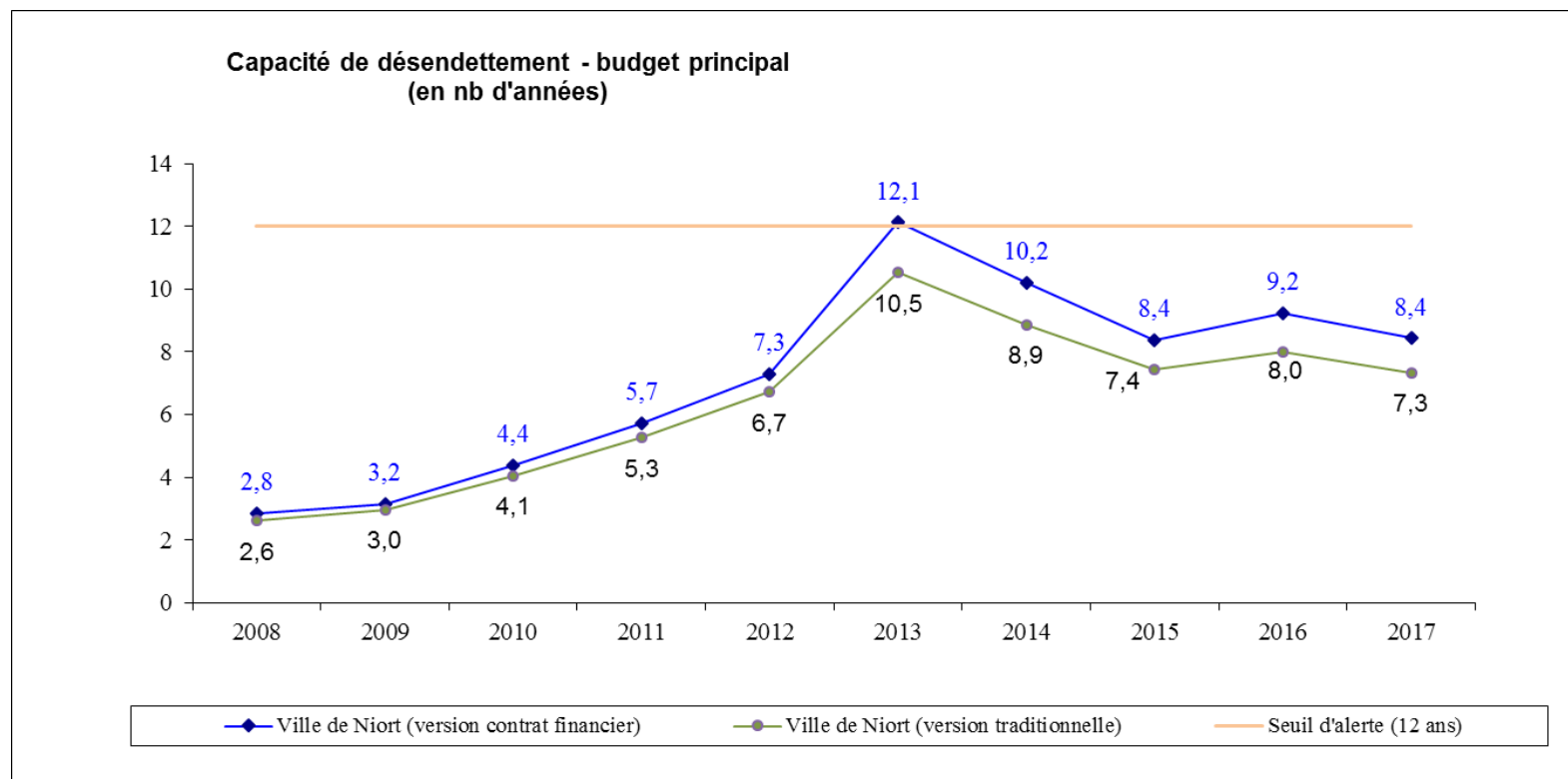
La maîtrise du besoin de financement

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT RETENU AU CONTRAT	- 5 786	- 1 000	0	1 000

Le besoin de financement prévu au BP 2019 reste conforme aux objectifs définis dans le contrat financier.

B) Le budget principal

Limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années) – hors contrat



Le niveau d'ouverture de crédits permettra de respecter la limite à ne pas dépasser en terme d'endettement. En effet l'encours de dette au 31/12/2019 ne devrait pas augmenter, quant à la CAF brute elle devrait se maintenir.

C) Les budgets annexes

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) – hors contrat

en K€	CA 2017	2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	1 842	1 841	1 750	1 770
Budget Annexe - CREMATORIUM	307	464	489	495
Budget Annexe - PARC DE NORON	1 137	1 162	1 176	1 190
Budget Annexe - POMPES FUNEBRES	46	52	59	59
Budget Annexe - CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX	0	3	18	18

Le besoin de financement – hors contrat

en K€	CA 2017	2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	-278	-150	-400	-420